

# Plan pour l'assainissement

## L'ÉTUDE D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE KINSHASA

Dans le cadre du Projet Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR) financé par la Banque Mondiale, le Bureau de Coordination des Marchés d'Infrastructures (BCMI) a lancé un appel d'offre pour la réalisation d'une étude d'assainissement de Kinshasa. En 2007, IGIP a été retenu pour élaborer ce plan financé par la Banque Mondiale. Les principaux axes du plan comprennent: le traitement des eaux usées, des eaux pluviales et des déchets solides pour l'agglomération de Kinshasa.

Prenant en compte les faibles revenus de la population de Kinshasa, les procédés les plus rustiques d'assainissement sont privilégiés dans ce rapport. Pour ce qui est de l'élimination des eaux usées, le principe central du plan est de préserver la qualité des eaux souterraines en évitant la contamination des eaux souterraines par les égouts et les fosses, mais ceci sans stratégie à grande échelle visant l'épuration des eaux usées.

Quand le niveau de la nappe phréatique l'autorise (profondeur supérieure ou égale à 2m), le plan préconise l'installation de procédés rudimentaires: fosse sèche ou fosse arabe pour l'élimination des excréta et le puits perdu pour assurer l'infiltration des liquides en provenance de la fosse et des eaux usées ménagères.

Dans les zones de haut standing, le plan recommande la fosse septique conventionnelle associée au puits perdu.

Dans les quartiers non desservis par des réseaux d'eau potable mais où les habitants s'alimentent à partir des ressources souterraines, le plan préconise que les eaux

usées soit transitoirement rejetées dans des réseaux collectifs puis que les caniveaux d'eaux pluviales assurent le transfert vers des sites où leurs rejets directs en milieu naturel ait moins d'impact sur la qualité des ressources souterraines utilisées.

Dans l'ensemble, le rapport recommande la construction des infrastructures suivantes à horizon 2015:

- 41 400 latrines à fosse
- 8 800 latrines à fosse étanche
- 30 600 fosses septiques
- 80 800 puits d'infiltration
- 100 latrines étanches et surélevées.
- Construction de «réseaux adaptés» ou semi installations collectives comprenant des réseaux de canalisations qui couvriront en 2015 une superficie d'environ 700 ha.

L'ensemble des travaux ci-dessus est estimé à un coût de 5,4 millions USD. Le plan suggère que l'Etat ou la municipalité subventionne les ménages les plus pauvres ou mette à disposition des micro-crédits pour leur permettre d'accéder à des infrastructures appropriées.<sup>101</sup>

## PLAN POUR LA GESTION DES BOUES ET DES DECHETS

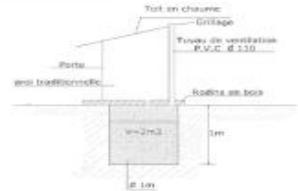
Afin de collecter les déchets solides et vidanger les fosses, le plan d'assainissement propose de diviser la ville en trois zones. Pour la vidange des fosses le plan prévoit d'améliorer le service de la municipalité et de transporter les matières fécales sur des sites de décharges de déchet solides ou d'utiliser la matière compostée pour l'agriculture et la pisciculture.

Plusieurs difficultés sont mentionnées telles que le faible revenu des populations et la difficulté de recouvrer les coûts induits ainsi que la difficulté d'accéder aux parcelles.

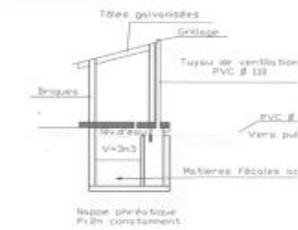
Trois sites d'élimination des déchets ont été identifiés ainsi que des stratégies possibles de traitement des boues de vidange et liquides. Pour traiter les boues liquéfiées, le rapport propose le traitement par bassins de sédimentation, bassins de digestion anaérobie et lits de séchage des matières décantées.

Il est prévu que les liquides surnageant des bassins de traitement ou les filtrats de lits de séchage soit rejetés dans les cours d'eau par des collecteurs. Cependant, les normes fixant la qualité de la matière liquide n'ont pas encore été établies dans le secteur. Le plan d'assainissement n'indique pas non plus clairement les méthodes ou technologies à appliquer. Le document mentionné p 44 – qui est amené à devenir la future politique nationale d'assainissement – définit le niveau national comme l'échelon responsable pour l'élaboration des normes et standards en matière d'assainissement.

**FOSSE ARABLE ET PUIT D'INFILTRATION**



**FOSSES ETANCHEES ET PUIT D'INFILTRATION**

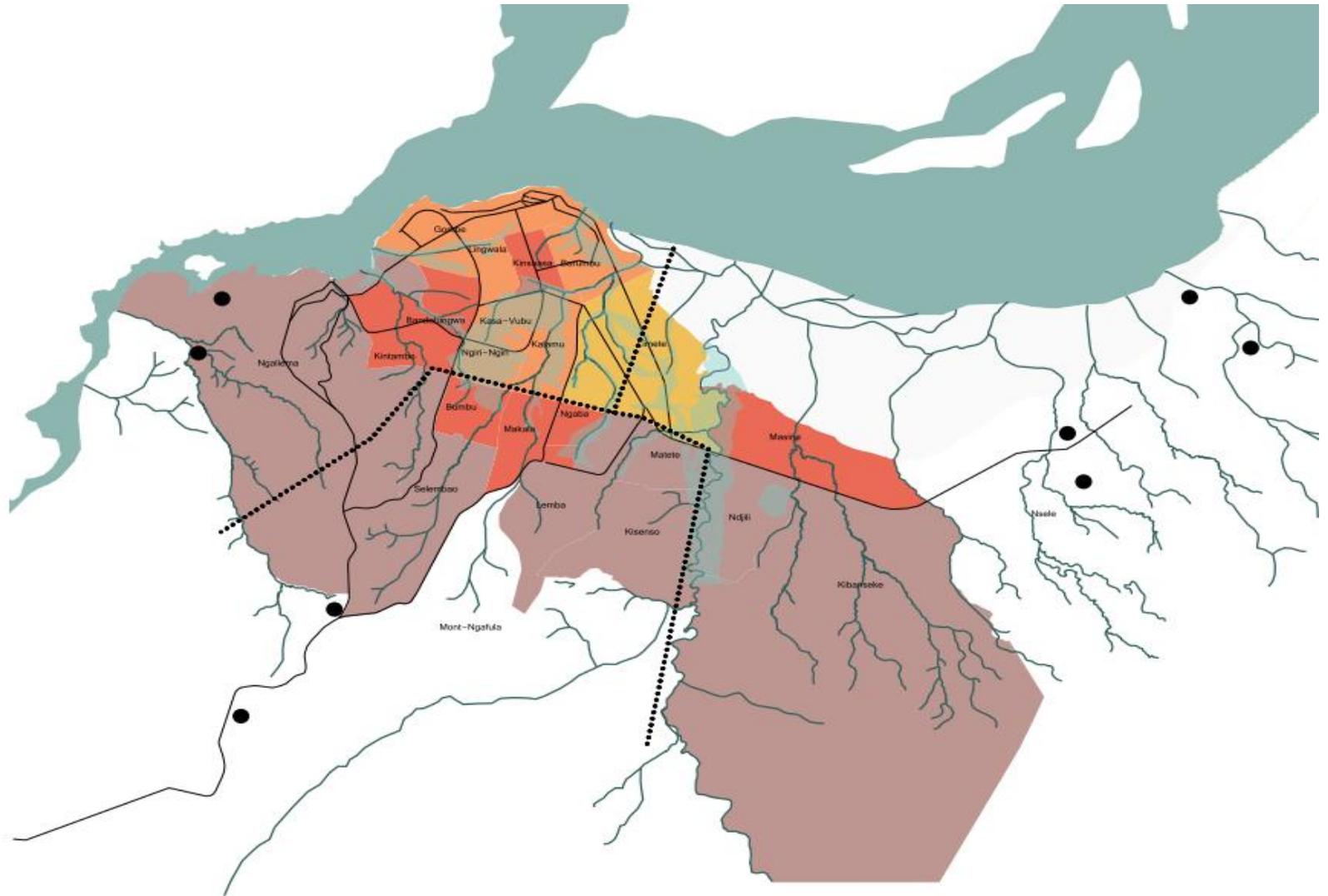


**FOSSE ETANCHE SURELEVÉE ET PUIT D'INFILTRATION**

**RESEAU DE DEVIATION DES EAUX USEES ( POPULATION DEPENDANTE DES EAUX SOUTERRAINES)**

**LIGNES DE PARTAGE DES ZONES DE COLLECTE DES DECHETS ET DES BOUES**

**SITES POTENTIELS DE DEPOTS DES BOUES ET DES DECHETS**



TYPES D'ASSAINISSEMENT RECOMMANDES PAR LE PLAN D'ASSAINISSEMENT 2007 ( A AFFINER SELON LA PROFONDEUR DE LA NAPPE PHREATIQUE)